



INFORMATIVA SA8000	MR E01
	Rev. 03 Data 02/2023
	Pag. 1 di 3



Les initiales **SA 8000** Accountability sociale 8000, ou la responsabilité sociale, fait référence à une norme internationale pour établir volontairement un ensemble d'exigences qu'une organisation doit remplir pour être reconnu **socialement responsable**, en raison de la bonne conduite du point éthique et social.

La norme SA8000 repose sur des principes établis par des références internationales dans le domaine des droits humains et du travail, et en particulier fait référence aux concepts de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), les conventions des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En particulier, les exigences de la responsabilité sociale qui s'engage la direction à respecter sont les suivantes:

- **NON AU TRAVAIL DES ENFANTS** - il est interdit l'utilisation des travailleurs d'âge scolaire conformément à la loi applicable.
- **NON AU TRAVAIL FORCÉ** - Ne pas obtenir un rendement au travail sous la menace d'aucune sorte.
- **OUI AU TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE** - Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les dommages à la santé.
- **OUI AU LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET LE DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE** - est garanti le droit à la liberté d'association, l'appartenance à un syndicat, sans entraîner aucune discrimination.
- **ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION PHYSIQUE, LA CULTURE ET SOCIAL** - Ne pas favoriser professionnellement ou pénaliser un travailleur pour la race, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la classe sociale, la nationalité, la religion, le handicap, l'appartenance syndicale ou politique.
- **PEINE POUR NON PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE** - Il est interdit toute forme de châtiment corporel, la contrainte physique ou mentale, la violence verbale.
- **EST HEURES DE TRAVAIL RÉGIS** - est garanti le respect des heures de travail normales et les heures supplémentaires et les périodes de repos, conformément aux accords contenus dans la convention collective nationale.
- **OUI À UN JUSTE SALAIRE** - il est garanti le respect des accords salariaux prévus par la convention collective nationale.

COOPERATIVA SOLIDARIETÀ « a décidé d'être certifié en fonction de cette norme pour donner un maximum de transparence dans la façon d'agir envers les employés, les fournisseurs, les clients et toutes les institutions et les personnes avec qui vous appartiennent et engager à améliorer en permanence le contexte dans lequel elle opère.



INFORMATIVA SA8000	MR E01
	Rev. 03 Data 02/2023
	Pag. 2 di 3



Pour COOPERATIVA SOLIDARIETÀ être "**SOCIALEMENT RESPONSABLE**":

« Au-delà de la conformité avec la législation en vigueur en intégrant les questions sociales, environnementales et de sécurité dans leur stratégie quotidienne. »

Les objectifs que nos objectifs de l'organisation sont les suivants:

- **Amélioration des relations internes:** des relations fondées sur l'exactitude et la clarté des rôles.
- **La motivation et la rétention du personnel en fonction:** le climat de transparence et de coopération, la fierté d'appartenir à une organisation orientée vers des objectifs éthiques, l'amélioration continue des normes du travail sur la formation équitable et structurée, sur la structure organisationnelle claire et responsabilité.
- **Les relations de collaboration entre le personnel:** en fonction de la possibilité de communiquer directement ou par des représentants appropriés.
- **L'amélioration du climat des affaires:** les travailleurs se sentent protégés par l'organisation dans laquelle ils opèrent et plus impliqués.

Le personnel, des partenaires et des employés a choisi son propre représentant des travailleurs pour la responsabilité sociale (RLSA8000) la tâche de faciliter la communication entre les travailleurs et la direction sur les questions de responsabilité sociale; en particulier les représentants SA8000 sont les suivants:

- DISCARDI RUDI
- DAL CORSO ELISABETTA
- NADORI FAHD

Elle rappelle le droit des travailleurs à utiliser la forme appropriée (MR E08) disponible sur tous les sites, pour la présentation des plaintes afin de rendre compte, même de façon anonyme, les incohérences avec les principes SA8000 énumérés ci-dessus.

Un groupe de travail appelé Social Performance Team (SPT) a été mis en place et agit au sein de l'entreprise en contrôlant la conformité du système de management SA8000 avec la norme elle-même.

Ce groupe est composé d'un cadre supérieur (coordinateur de groupe) et d'une représentation équilibrée des RLSA8000 (représentants des travailleurs pour le système SA8000) et de la direction. Le SPT devra se réunir au moins une fois tous les 6 mois. L'équipe de performance sociale a les tâches suivantes :

1. procéder périodiquement à une évaluation écrite des risques pour identifier et hiérarchiser les domaines de non-conformité réelle ou potentielle à la Norme ;
2. proposer des actions d'amélioration à la Direction pour faire face aux risques identifiés ;



INFORMATIVA SA8000	MR E01
	Rev. 03 Data 02/2023
	Pag. 3 di 3



3. suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre et l'efficacité des actions prises pour gérer les risques identifiés ;
4. faciliter la conduite d'audits internes périodiques et préparer des rapports pour la Direction Générale sur la performance et les bénéfices des actions entreprises ;
5. faciliter la communication entre les travailleurs et la Direction puisqu'elle inclut leurs représentants qui jouent ainsi le rôle de porte-parole direct.
6. évaluer toutes les plaintes reçues concernant le système SA8000 ;
7. élaborer, planifier, coordonner, documenter et formaliser des propositions, des programmes, pour l'information et la formation des travailleurs par rapport à SA8000.

Stefania Pasqualin : cadre supérieur – stefania@cooperativasolidarieta.it

Adela Balanuta : RSA - adela.mogi20@outlook.it

Elisabetta Dal Corso – RLSA8000 – betty@cooperativasolidarieta.it

Rudi Discardi : RLSA8000 – rudi@cooperativasolidarieta.it

Giovanna Ferrari : RLS – RGI giovanna@cooperativasolidarieta.it

Fahd Nadori : RLSA8000 – fahd@cooperativasolidarieta.it

Ganna Panasiuk : RSA – anna@cooperativasolidarieta.it